

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
26 février 2013
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par les autorités israéliennes
à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste
du Territoire palestinien occupé

Conseil de sécurité
Soixante-huitième année

Lettres identiques datées du 25 février 2013, adressées
au Président de l'Assemblée générale et au Président
du Conseil de sécurité par la Chargée d'affaires
par intérim de la Mission permanente d'observation
de l'État de Palestine auprès de l'Organisation
des Nations Unies

La présente lettre fait immédiatement suite à notre lettre datée du 22 février 2013 et aux lettres antérieures dans lesquelles nous avons exprimé la grave inquiétude que nous inspire la situation critique des prisonniers et détenus palestiniens en captivité dans des prisons israéliennes, notamment les Palestiniens qui ont depuis longtemps entamé une grève de la faim pour protester contre leur détention administrative et d'autres violations de leurs droits de l'homme. Nous n'avons cessé d'appeler l'attention de la communauté internationale sur le sort tragique des prisonniers et détenus palestiniens, notamment sur les mauvais traitements et les tortures physiques et psychologiques auxquels ils sont constamment soumis par Israël, Puissance occupante. Malheureusement, les appels lancés à la communauté internationale pour qu'elle assume ses responsabilités face à cette situation grave sont restés vains, permettant ainsi à la Puissance occupante de continuer à emprisonner arbitrairement et à soumettre à un traitement inhumain des civils palestiniens, y compris des enfants, dans une totale impunité.

Nous sommes au regret de vous informer à cet égard du décès, le 23 février, d'un prisonnier palestinien, Arafat Jaradat, âgé de 30 ans, qui était détenu par Israël, Puissance occupante, après son arrestation la semaine dernière et les interrogatoires forcés que lui ont fait subir les autorités pénitentiaires israéliennes à la prison de « Megiddo ». Les autorités israéliennes affirment que Jaradat avait été blessé par une balle de caoutchouc et un conteneur de gaz lacrymogène lors de manifestations qui se sont déroulées le jour de son arrestation (18 février), et qu'il a succombé à une crise cardiaque. Ces affirmations sont toutefois remises en question du fait



qu'une autopsie du corps de Jaradat, à laquelle il a été procédé avec des experts palestiniens et israéliens, a révélé que ce dernier a été victime durant sa captivité de coups violents, de mauvais traitements et de négligence médicale, qui pourraient être assimilables à des actes de torture, au moins six de ses os ayant été brisés au niveau de la nuque, de la colonne vertébrale, des bras et des jambes, en plus d'autres blessures. Par ailleurs, un avocat qui a vu Jaradat vivant pour la dernière fois lors d'une audience tenue le jeudi 21 février a déclaré que ce dernier avait l'air faible et malade lorsqu'il était assis dans la salle d'audience, qu'il lui a dit souffrir beaucoup à cause des coups reçus et parce qu'il avait été pendu de très nombreuses et longues heures durant pendant qu'on l'interrogeait, et qu'il craignait la poursuite de ces interrogatoires violents.

Cet horrible incident est une nouvelle preuve du traitement inhumain qu'Israël impose systématiquement aux Palestiniens dans ses prisons et ses centres de détention depuis son occupation militaire qui dure depuis près de 46 ans, et du pur mépris pour les vies palestiniennes qui prévaut parmi les forces d'occupation israéliennes. Nous demandons une enquête internationale impartiale au sujet de ce décès. La communauté internationale, notamment le Conseil de sécurité, doit agir pour faire pression sur Israël, Puissance occupante, afin qu'il respecte pleinement le droit international, dont le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, dans toutes les actions qu'il mène dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, notamment en ce qui concerne l'emprisonnement et la détention de civils palestiniens et leur traitement lorsqu'ils sont détenus par Israël. Nous insistons en outre sur la priorité élevée que la société et les autorités palestiniennes attachent à la question des prisonniers et sur les graves inquiétudes qu'elle leur inspire, et nous réitérons notre appel à la justice et au respect des droits de l'homme de tous les prisonniers palestiniens, y compris les demandes que nous avons formulées pour que leur situation fasse l'objet d'une surveillance internationale, s'agissant notamment des grévistes de la faim, parmi lesquels Samer Issawi, Ayman Sharawna, Jaafar Ezzedine et Tareq Qedan, et nos appels à la libération de tous les prisonniers et détenus palestiniens.

À cet égard, il est clair que la mort tragique de Jaradat, père de deux jeunes enfants âgés de moins de 3 ans, a exacerbé davantage encore des sensibilités, des tensions et une colère déjà vives parmi le peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Des manifestations continuent d'être organisées dans les villes et les villages palestiniens pour protester contre le meurtre de Jaradat et en signe de solidarité constante avec les prisonniers grévistes de la faim de longue date et tous les Palestiniens emprisonnés par Israël, Puissance occupante.

Dimanche 24 février, plus de 4 500 Palestiniens détenus dans des prisons israéliennes ont entamé une grève de la faim pour protester contre le décès d'Arafat Jaradat. Après sa mort, des centaines et des centaines de Palestiniens ont en outre organisé des manifestations dans toute la Cisjordanie et la bande de Gaza, en particulier dans la région d'Al-Khalil, près du village de Sair dont Jaradat était originaire et où il a été enterré aujourd'hui, ainsi qu'à Beit Oummar et dans le camp de réfugiés d'Arroub. Les forces d'occupation israéliennes continuent de faire usage d'une force excessive contre ces manifestations non violentes, faisant des dizaines de blessés parmi les Palestiniens, deux d'entre eux, dont un garçon de 13 ans, ayant été touchés, dimanche, par des tirs à balles réelles.

Nous demandons donc une nouvelle fois à la communauté internationale d'accorder une attention immédiate à la situation critique qui règne dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, en conséquence des violations et des crimes commis par Israël contre le peuple Palestinien, notamment contre les prisonniers palestiniens. La persistance de ces violations amplifie gravement les tensions et menace de déstabiliser davantage la situation déjà fragile sur le terrain, avec de lourdes conséquences. Le droit international et les résolutions pertinentes des Nations Unies doivent être respectés et Israël, Puissance occupante, doit être tenu responsable des violations qu'il commet. Les droits de l'homme du peuple palestinien doivent être garantis et respectés, même sous occupation étrangère. Tout cela est impératif pour maintenir le calme et préserver les perspectives de paix qui restent.

La présente lettre fait suite aux 455 lettres que nous vous avons déjà adressées au sujet de la crise qui perdure dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, qui constitue le territoire de l'État de Palestine. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 22 février 2013 (A/ES-10/582-S/2013/109), rendent compte des crimes commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. La Puissance occupante doit répondre de tous ses crimes de guerre, de son terrorisme d'État et des violations systématiques des droits de l'homme du peuple palestinien, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

La Chargée d'affaires par intérim,
(Signé) Feda **Abdelhady-Nasser**